

Fiche outil

La labellisation environnementale



Un label est une reconnaissance de conformité d'un produit, d'un processus ou d'un système de production à des règles définies dans un cahier des charges ou référentiel regroupant des exigences spécifiques allant généralement au-delà de ce qu'impose la réglementation (la question des systèmes de management environnemental est traitée dans la fiche SME p.40). A la différence de la certification, l'organisme détenteur du référentiel ne fait pas l'objet d'une accréditation par les pouvoirs publics, notamment le COFRAC (Comité français d'accréditation). Le contrôle de l'application du référentiel ou cahier des charges d'un label peut être délégué à un organisme tiers pour lequel l'accréditation par le COFRAC (Comité français d'accréditation) n'est pas une obligation, ou à un comité d'experts multipartites par exemple. Un label est donc beaucoup moins encadré qu'une certification. A noter que la différence entre labellisation et certification est une exception française. Dans les autres pays européens, les deux notions sont considérées comme similaires.

Dans le domaine environnemental, plusieurs labels existent dans différents secteurs d'activité, comme Nature&Progrès et Rainforest Alliance pour l'alimentation et les boissons, Forest Stewardship Council (FSC) pour la gestion forestière et la filière bois/papier, Marine Stewardship Council (MSC) pour les produits de la mer (pêcheries et filières de transformation), Green Globe, Clef Verte ou Gites Panda pour le tourisme, Cosmétique Bio et Eco pour les produits d'hygiène et de beauté, ou encore HQE, BREAAAM pour le secteur de la construction. Certains labels couvrent également des territoires plus que des produits, comme le label VCA (zones de conservation vérifiées) par exemple.

La manière dont la biodiversité est prise en compte dans les différents labels est très variable. Certains n'en font pas mention de manière explicite. D'autres lui sont dédiés.

OBJECTIF

Rendre compte de la performance « biodiversité » d'un produit ou d'un service en soumettant sa production à un cahier des charges garantissant des modes de production favorables à l'environnement, et notamment à la biodiversité.

INTÉRÊT POUR L'UTILISATEUR

Création d'opportunités, prévention/gestion des risques.

UTILISATION PRATIQUE DE L'OUTIL

Faire labelliser un produit est un investissement important de la part de l'entreprise. D'une part, en amont afin de modifier ses procédés de production pour respecter le cahier des charges imposé. D'autre part, dans le maintien du label dans la durée puisque celui-ci n'est pas acquis de façon illimitée.

PUBLICS CIBLES

Entreprises de tous secteurs.

COÛT

Variable en fonction de la certification considéré. Le contrôle par un tiers peut être un coût supplémentaire à intégrer.

RÉFÉRENCES PRINCIPALES ET CONTACTS

www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/achats

www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-63-en.pdf

AVANTAGES ET OPPORTUNITÉS

- Valoriser une démarche existante autour d'un produit ou en structurer une nouvelle pour assurer une différenciation par rapport aux concurrents.
- Répondre aux attentes des marchés et à la demande sociale de nature et de durabilité qui est en forte croissance dans de nombreux secteurs.
- Démontrer vis-à-vis de ses parties prenantes extérieures un engagement environnemental de l'entreprise et améliorer tant son image que sa réputation.
- Le processus amenant à l'obtention d'un label est un moyen d'implication et de renforcement de la cohésion entre les collaborateurs.
- En matière de biodiversité, certains labels dédiés existent et prennent en compte de multiples composantes de la biodiversité (espèces, écosystèmes, services écosystémiques, etc.).

LIMITES

- Non-accréditation de l'organisme détenteur du cahier des charges ou référentiel d'un label. La pertinence d'un label dépend donc de la crédibilité de l'organisme détenteur et du niveau d'ambition du cahier des charges, ainsi que des modalités de contrôle du référentiel.
- Coût de la labellisation élevé pour certains secteurs et labels, alors que la prime de marché recherchée, c'est-à-dire le différentiel de prix qui atteste d'une qualité supérieure par rapport à des produits standards, n'est pas toujours au rendez-vous.
- La multitude des labels existants, dans l'absolu mais également dans le domaine de l'environnement, ne facilite pas la visibilité et la prise de décision des consommateurs.
- Prise en compte très variable de la biodiversité dans les référentiels, les objectifs des labels étant particulièrement divers. La contribution des labels à la préservation de la biodiversité dépend ainsi du label considéré.
- Les labels se focalisent généralement sur les impacts, en cherchant à les minimiser, sans prendre en compte les dépendances des entreprises à la biodiversité.

EN RÉSUMÉ

La mise en place d'une démarche volontaire de labellisation de produits ou services permet aux entreprises de rendre compte vis-à-vis de leurs parties prenantes d'un engagement environnemental en suivant un cahier des charges précis, généralement contrôlé par une tierce partie. Cette démarche est plus flexible qu'une démarche de certification, mais sa crédibilité est fortement dépendante de l'organisme détenteur du label considéré et des modalités de contrôle associées. La prise en compte de la biodiversité par les nombreux labels existants est variable en fonction des objectifs des labels et des secteurs. Pour aller plus loin, la certification d'un système de management (p.40) peut être pertinente, de même que la mise en place d'une comptabilité environnementale (p.54) remontant le long de la chaîne de valeur.